

**Durée :**

**2 jours (14 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Toute personne amenée à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tels que définis dans l'arrêté du 23/02/2012 (Article R4412-139 du code du travail)

- Savoir parler, lire, écrire la langue française
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

**Notre intervenant :**

Formateur expert certifié INRS, expert des questions de sécurité.

**L'organisation :**

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** A définir

**Horaires :** 08h30 17h00

**Coût par participant :**

**760 € HT  
(912 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail - sous-section 4**

**LES OBJECTIFS :**

- Connaître les risques liés aux opérations susceptibles d'entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Comprendre et savoir mettre en oeuvre les procédures et modes opératoires définis par les encadrants.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

- Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail
- Mise en situation sur plateforme pédagogique
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation
- Evaluation théorique et pratique : QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat
- Délivrance d'un livret de formation
- Délivrance d'attestation de formation

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé**

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Caractéristiques de l'amiante,
- Les particules d'amiante,
- Les maladies de l'amiante.

■ **Connaissance de la réglementation**

- Explication des différents textes réglementaires
- La démarche de prévention en entreprise : la sécurité, l'affaire de tous,
- Dangers et évaluation des risques,

- Préventions médicales et fréquence de la surveillance,
- Responsabilités de l'employeur et des travailleurs,
- Informations des travailleurs et droit de retrait,
- La gestion des déchets.

### ■ **Connaître et appliquer les mesures de prévention**

- Méthodes de travail et modes opératoires,
- Procédures d'entrée et de sorties de zone,
- Procédures d'emballage des déchets,
- Procédures de décontamination du personnel, matériel, EPI et EPC
- Consignes d'hygiène,
- Les principes de ventilation et de captage des poussières.

### ■ **Equipements et protection individuelle et collective**

- Rôles et limites
- Vérification et entretien
- Durée d'intervention en zone confinée et procédures de contrôle

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante